



CUMUNITÀ D'AGGLUMERAZIONE DI BASTIA

Bureau du 13 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°21001DDET - Marché d'appui à la création d'un tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS: Leslie PELLEGRI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Pierre SAVELLI.

POUVOIRS : -

ABSENTS: Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Gérard ROMITI, Marie-Hélène PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau: 13

Nombre de membres en exercice: 13

Quorum: 5

Votants: 7 Pour: 7 Contre: 0 Abstention: 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°21001DDET - Marché d'appui à la création d'un tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fournitures et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 214 000 € HT ;

Vu la consultation lancée le 20 octobre 2021;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21001DDET - Marché d'appui à la création d'un tiers-lieu dédié à l'entrepreneuriat et à l'innovation ;

ATTRIBUE

Le marché au groupement OCALIA/Faire Ici, dont le mandataire est OCALIA, IMPASSE DU JURA, 01800 CHARNOZ SUR AIN (SIRET n° 53208541200015) pour un montant de 47 650 € HTVA ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire après dépôt en préfecture

le 2 1 DEC. 2021

et publication ou notification

du 2 1 DEC. 2021

La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOORAOUI

OF BASTIA LINE

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens ». accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr